

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

Convocation le : 16 février 2026

Affichage le : 24 février 2026

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU - Jacqueline PIRON - Monique SANGOY - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD – Vanessa DAUJEAN - Didier GAULT – Gaël LAPALUS -

Excusée : Nathalie BUSSERET -

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2026 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 26 janvier 2026 est adopté, à l'unanimité.

Madame PIRON Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique la présence de Madame MASSIN Caroline et Monsieur TAMBORRELLI Boris, qui ont répondu à son invitation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu en date du 14 février dernier de Monsieur TAMBORRELLI Boris et en donne lecture. Monsieur TAMBORRELLI Boris fait part de ses inquiétudes concernant des éventuelles nuisances créées par la création d'un local associatif avec toilettes publiques à proximité de son habitation.

Monsieur le Maire précise que le permis de construire de ce projet a été déposé le 11 février dernier par la commune, qu'une étude a été menée en amont du projet avec des réunions de concertations avec les habitants de la commune, en réponse à un questionnaire adressé à l'ensemble de la population concernant l'aménagement de l'ancien stade de football.

Le Conseil Municipal précise que ce bâtiment sera réservé aux associations communales de façon ponctuelle et ne sera pas mis en location. Les toilettes publiques seront gérées tout comme celles situées vers l'ancien caveau, accessibles en journée uniquement.

Le Conseil Municipal comprend les inquiétudes de Monsieur TAMBORRELLI Boris et assure que le nécessaire sera fait afin de respecter le voisinage et d'éviter toute nuisance et trouble à l'ordre public.

1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du Compte Administratif 2025 et précise que celui-ci ne pourra être soumis au vote lors de cette séance. En effet, le Compte de Gestion 2025 de la Trésorerie de MACON n'a pas pu être obtenu dans les temps en raison de problèmes de transmissions informatiques sur la plateforme dédiée. Le vote aura donc lieu lors d'une prochaine séance.

Toutefois, Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le document du Compte Administratif 2025 réalisé par la commune et l'affectation du résultat prévue sur le prochain budget.

2) – Elections Municipales les 15 et 22 mars 2026 -

Le Conseil Municipal organise le bureau de vote du dimanche 15 mars en vue des prochaines élections municipales et précise qu'en cas de second tour, le bureau sera le même.

Le bureau sera ouvert **de 08 H 00 à 18 H 00** pour les opérations de vote.

Seuls les nouveaux inscrits recevront une nouvelle carte électorale avant les élections.

Monsieur le Maire rappelle les changements concernant le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales des communes de moins de 1000 habitants.

Fin du Panachage : Impossibilité de rayer ou d'ajouter des noms sur les bulletins, même dans les petites communes, sous peine de bulletin nul.

Scrutin de Liste Généralisé : Le mode de scrutin "de liste bloquée", jusqu'ici réservé aux communes de +1000 habitants, s'appliquera désormais à toutes les mairies.

3) – Travaux en-cours –

❖ Bâtiments

Ecole : Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des travaux de mise en conformité électricité réalisés à l'école en raison du dernier contrôle de l'APAVE. Des travaux sont programmés également durant la semaine dans la grande salle du Foyer Rural concernant le changement total du tableau électrique derrière le bar pour mise aux normes suivant rapport APAVE.

Monsieur le Maire présente le devis reçu de Monsieur MARTINS José pour revoir le trop plein du chéneau en question avec un retour dans la cour de l'école, d'un montant de 500 Euros. Le Conseil Municipal donne son accord.

Toitures : Monsieur Didier GAULT rappelle la nécessité de prévoir un traitement sur les toitures Nord du bâtiment Ecole-Mairie.

❖ Voirie

Concernant la dégradation de la voirie qui a été refaite dernièrement route de la Montagne et route du Tacot, Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, a repris contact avec l'entreprise qui est intervenue et un rendez-vous a été fixé sur place pour constater l'état et programmer dès le printemps une remise en état.

4) – Droit de préemption urbain – Instruction d'une DIA –

Monsieur le Maire présente le dossier DIA reçu dernièrement, pour les parcelles D 163 – D 639 – D 817 situées à « Bassy ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renoncer à son droit de préemption pour ce dossier.

5) – Recensement de la population 2026 -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la clôture du recensement de la population 2026 et donne les premiers chiffres obtenus :

341 logements d'habitation ont été recensés, **582 bulletins** individuels ont été collectés. Par rapport au dernier recensement effectué en 2020, la population reste stable.

6) Questions diverses -

✓ Formation du S.D.I.S. 71

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du SDIS 71 concernant l'organisation d'une formation d'équipiers et chefs d'agrès feux de forêts du 30 mars au 03 avril 2026 sollicitant l'autorisation d'utiliser les chemins ainsi que les points d'eau d'incendie de la commune lors des manœuvres de ce stage.

✓ **Projet de révision du PLUI**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Communauté de Communes souhaitant faire évoluer son PLUI et procéder aux ajustements nécessaires en lien avec les différentes demandes reçues.

Monsieur le Maire rappelle certaines incohérences constatées dans le règlement en rapport avec les différentes zones du PLUI.

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de modification doivent être justifiées par une délibération à soumettre au plus tard sur mars 2026.

✓ **Cyclo Sud Bourgogne**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu concernant l'organisation de l'évènement cyclosporitif « Cyclo Sud Bourgogne » qui se tiendra les 25 et 26 avril prochain au départ de VIRÉ.

La commune sera traversée :

le samedi 25 avril :

- entre 09 H 00 et 09 H 30 dans le sens Azé – Lugny

- entre 11 H 00 et 13 H 20 dans le sens Azé – Lugny

le dimanche 26 avril :

- entre 10 H 00 et 11 H 10 dans le sens Bissy la Mâconnaise - Péronne

Un arrêté du Maire sera pris pour une priorité de passage.

✓ **FNACA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Comité cantonal FNACA organisant le 19 mars prochain, la cérémonie du souvenir à la date officielle du cessez-le-feu pour la guerre d'Algérie. La commémoration se déroulera à partir de 10 H 45 à la mairie de SENOZAN suivie de la cérémonie à 11 H 00 au Monument aux Morts situé à proximité.

✓ **ANEM Association Nationale des Elus de la Montagne**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'ANEM présentant l'association et le rapport d'activité de l'année 2025 ainsi que les modalités et conditions d'adhésion à l'ANEM.

✓ **SACEM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier d'information de la SACEM concernant des forfaits annuels spécifiquement adaptés aux communes de moins de 5000 habitants, à partir de 205.21 € TTC par an.

✓ **Conseil d'école**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain Conseil d'école qui aura lieu le lundi 02 mars 2026 à 18 h 00, salle des anciens du Foyer Rural.

Séance levée à 21 h 30.